



**Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme
Commission des finances et des affaires générales**

5 - Administration générale

**Contrat de projets Etat-Région
2007-2013 - Avenant à mi-parcours**

Rapport n° CG/2011/12

Service Chef de file :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Service(s) associé(s) :

Direction des finances et de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport propose l'adoption d'un avenant global au CPER 2007-2013 afin de prendre en compte diverses modifications dans les opérations inscrites.

Le principe d'une révision à mi-parcours des Contrats de Projets Etat Région 2007-2013 (CPER) avait été posé dès l'origine, dans l'objectif d'adapter le contrat à la réalité de l'évolution des opérations inscrites.

Un travail technique pour chacune des thématiques (Grand Projet - GP) a été mené conjointement par le SGARE et les collectivités territoriales signataires et a permis de proposer des adaptations, dans le respect des enveloppes budgétaires initiales.

Les modifications proposées, formant autant d'avenants par GP, sont reprises dans le texte d'avenant global à mi-parcours annexé au présent rapport.

Avenant relatif au Grand Projet 1 « Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation »

Le volet « Constructions universitaires » bas-rhinois a déjà fait l'objet d'une adaptation pour permettre la prise en compte du Plan Campus dans l'agglomération strasbourgeoise. L'avenant technique relatif à cette partie a été adopté par l'assemblée délibérante en juin 2010.

Le présent avenant ne concerne ainsi que des opérations dans le Haut-Rhin.

Avenant relatif au Grand Projet 2 « Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle »

Cet avenant ne concerne que la répartition de financements de la Région Alsace.

Avenant relatif au Grand Projet 3 « Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace »

Il s'agissait de redéployer les crédits de l'opération « Restructuration du Musée alsacien » inscrite pour 12,6 M€ (dont 20% soit 2,52 M€ pris en charge par le Département) sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Strasbourg, dont la réalisation apparaît aujourd'hui incompatible avec les délais d'exécution du CPER.

La Ville de Strasbourg a ainsi sollicité en remplacement l'inscription d'une opération nouvelle de « mise en valeur des musées de Strasbourg » pour un montant total de 7,9 M€,

bénéficiant de la même clef de financement soit une participation de 1,52 M€ pour le Département.

Le solde des crédits d'Etat et de la Région Alsace a été affecté à l'extension du musée Unterlinden de Colmar, opération dont le montant a été réévalué à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, la participation totale du Département du Bas-Rhin sur ce GP est-elle réduite de 1 M€.

Avenant relatif au Grand Projet 5 « Développer les modes de transports alternatifs au mode routier »

D'un montant initial de 423,64 M€, l'avenant technique portera le budget total du GP 5 à 401,147 M€ compte tenu :

- D'économies générées sur certaines opérations ferroviaires ;
- De la réévaluation d'opérations dont les coûts ont pu être affinés suite à l'approfondissement des études ;
- De l'intégration de nouvelles priorités fonction de l'avancement des projets et du Grenelle de l'Environnement.

Le TSPO bénéficiera d'une inscription supplémentaire de 10 M€, avec une clef de répartition identique à l'inscription initiale soit un crédit complémentaire de 4,25 M€ pour le Département, 3,25 M€ pour l'Etat et 2,5 M€ pour la Région. Cet abondement de crédits permettra d'accélérer le désenclavement en transports collectifs de l'ouest strasbourgeois en assurant d'ores et déjà le financement du début de la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'opération.

Avenant relatif au Grand Projet 6 « Mieux préserver l'environnement alsacien »

Un avenant a été établi à budget constant pour renforcer l'axe « prévention coulées de boues : études et travaux » et l'action « protection et valorisation de la biodiversité » par redéploiement de crédits du plan Ill et du plan Bruche, lignes peu mobilisées jusqu'à présent.

Le Département pourra ainsi consacrer 420 k€ complémentaires à ces actions, l'Agence de l'Eau apportant quant à elle 500 k€.

Avenant relatif au Grand Projet 7 « Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines »

Les adaptations de ce volet concernent uniquement des opérations situées dans le Haut-Rhin.

Synthèse

En synthèse, compte tenu des divers mouvements d'opérations, le montant total du CPER est ramené à 1.011,378 M€ dont 341,481 M€ de crédits d'Etat, la participation du département du Bas-Rhin s'établissant à 75,393 M€, au lieu de 72,143 M€ initialement.

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'une validation interministérielle pour ce qui concerne les crédits d'Etat. Ces propositions d'avenants techniques doivent maintenant être approuvées par les collectivités cosignataires du CPER.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme ainsi que de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les termes de l'avenant global à mi parcours du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 joint en annexe et concernant les Grands Projets :

1 - « Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation »

2 - « Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle »

3 - « Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace »

5 - « Développer les modes de transports alternatifs au mode routier »

6 - « Mieux préserver l'environnement alsacien »

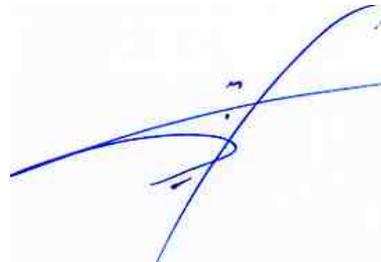
7 - « Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines »

- autorise son président à signer ledit avenant.

- rappelle par ailleurs que délégation a été donnée à la commission permanente pour confirmer les engagements prévus et approuver les conventions de financement.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL